



une taxe de 18 euros pour "frais de dossier"

Par **domi1**, le **10/04/2013** à **11:39**

bonjour!

je vous contact pour éclaircir un point quelque peu sombre;

je vous explique rapidement mon cas.

j'ai commander plusieurs produits en chine,sur leur site je n'est pas eu d'autre choix que de choisir un transporteur international jusque la rien de bien grave;quelques temps après je reçois donc un mail de se transporteur m'indiquant qu'il viendra me livrer a tel date.

je dois bien évidemment régler les frais de douanes que je ne conteste pas,ce qui est normal; seulement la ou le bas blesse c'est que se transporteur m'indique qu'il me facture des "frais de dossier" d'un montant de 18 euros!!

mes questions sont:

en ont t'ils le droit?

doivent t'ils justifier cette facturation via un justificatif?facture ou autre?

suis en droit de refuser de régler cette facturation?

ne serait ce pas une arnaque?

sachant bien sur que j'ai déjà payer dans la facture total les prestations de livraisons (frais de port)

merci de votre réponse.en vous souhaitant une bonne journée.